



LA CESARIENNE



Elle est pratiquée sous rachianesthésie/péridurale (le plus souvent) ou sous anesthésie générale. On distingue deux types de césarienne : en urgence césarienne ou programmée. La salle d'intervention opératoire pour les césariennes se situe au sein du Bloc obstétrical, à quelques mètres des salles de naissance.

La césarienne programmée : elle est décidée du fait d'une indication médicale (maternelle ou foetale) ; ceci vous est expliqué par votre Obstétricien en consultation. La date de la césarienne est fixée par votre Obstétricien selon des critères médicaux précis. Après avoir effectué vos formalités d'admission, vous vous présentez à 15h au Bloc Obstétrical avec votre dossier et vos examens complémentaires. Après un enregistrement du rythme cardiaque foetal, une consultation obstétricale et un bilan préopératoire, vous serez dirigée dans votre chambre, dans le secteur d'hospitalisation.



La césarienne en urgence (en cours de travail) : celle-ci est imprévisible, elle peut s'avérer nécessaire si votre bébé montre des signes de fatigue ou s'il n'arrive pas à s'engager dans votre bassin, ou encore si le col refuse de se dilater...

L'accueil du nouveau-né en salle de césarienne :

Lors d'une césarienne, le Pédiatre, accompagné d'une Sage-femme ou d'une Infirmière puéricultrice accueillent le bébé en salle de césarienne qui se situe dans l'enceinte du Bloc obstétrical, le présentent à la mère puis l'emmènent pour lui faire les premiers soins, dans une pièce accolée à la salle d'opération.

Le père est soit déjà présent en salle d'accueil nouveau-né soit sera appelé secondairement pour rejoindre son enfant. L'ensemble d'équipe est sensibilisé à l'importance que le père ou l'accompagnant puisse être le plus rapidement possible auprès de son enfant.



Des complications peuvent survenir au décours des césariennes : hémorragiques, urinaires ou digestives, et vont nécessiter des gestes adaptés.

En postopératoire, d'autres complications peuvent survenir et seront dépistées par une surveillance adaptée: retard ou non reprise du transit intestinal, hématome ou abcès de paroi, fièvre.

Après la césarienne, la mère est conduite en salle de surveillance post-interventionnelle ou salle de réveil au sein toujours du Bloc obstétrical pour la surveillance postopératoire (**minimum 2 heures**).

La maman découvre alors son enfant soit en peau à peau avec le papa, soit placé dans un incubateur. Elle pourra lorsqu'elle le désire faire du peau avec son enfant. Puis, elle pourra, aidée par l'Infirmière de salle de réveil, le mettre au sein si elle souhaite allaiter. Nous avons à cœur de favoriser l'allaitement maternel lorsqu'il est souhaité par les parents, en proposant une première mise au sein dans les 2 heures qui suivent la naissance. Si vous ne souhaitez pas allaiter, un biberon sera donné par l'accompagnant s'il le souhaite, ou par vous si vous n'êtes pas trop fatiguée ou à défaut, par un membre de l'équipe soignante.

